

Conseil de développement de Métropole Savoie

Commission "Plan Climat Collectivités"

Synthèse des travaux de la commission

Commission composée de :

Prénom	Nom	Organisme représenté
Guy	BARBERET	Secours Populaire Français
Raymonde	BASTARD	Personnalité qualifiée
Geneviève	BRUNEL	Personnalité qualifiée
Michel	CHAPPUIS	Les amis du vieux Chambéry
André	COLLAS	FRAPNA
Dominique	COURTOT	Personnalité qualifiée
Josette	ECKENSCHWILLER	Personnalité qualifiée
Romuald	GIROD	Valespace
Jeanne-Marie	GRIMANELLI	Association "Habitat et humanisme"
André	JORCIN	ADTC
Sylvie	KREUTER	
Christophe	LAURENT	Maison de l'avocat
Jean-Claude	MADELON	FRAPNA
Annette	MATHELIN	Association "Maison Mosaïque"
Marie-Blandine	NIVEAU	Personnalité qualifiée
Roger	RINCHET	Communauté de communes de Montmélian
Jean	RIONDY	Communauté de communes de la Combe de Savoie
Marinette	TAUPIAC	Office de Tourisme
Roland	TISSOT	Personnalité qualifiée
Pascal	VUILLERMET	Personnalité qualifiée
Martine	WADIER	Personnalité qualifiée

Animatrice : Marie-Blandine Niveau

Rapporteur : Marinette Taupiac

Dates des réunions : 17 juin, 2 juillet, 24 août, 9 septembre, 6 octobre 2009.

Cadre de la démarche

Chambéry métropole s'est engagée, dans le cadre de son Agenda 21, à la préparation d'un plan climat à mettre en œuvre pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire au changement climatique.

Seule une mobilisation des acteurs du territoire permettra au plan climat de Chambéry métropole d'être à la hauteur des enjeux de réduction annoncés aux



niveaux national (facteur 4 d'ici 2050) et européen (-20% d'ici 2020), dans une perspective de limiter le réchauffement climatique à 2° C en 2050.

Un processus de concertation a été largement amorcé, afin de faire émerger des propositions d'actions, notamment un appel à contributions via le Conseil de développement (CD).

Trois commissions ont été créées permettant d'impliquer les membres du Conseil de développement mais également toute personne ou structure désireuse de participer aux travaux sur le territoire de Métropole Savoie : commission "entreprises", commission "particuliers" et commission "collectivités".

Vous trouverez ci-après le rapport de la commission « plan climat collectivités ».

Définition du terme « collectivité »

Il a été nécessaire, pour les membres de la commission, de définir ce que recouvre le terme « collectivité ». Dans ce rapport il faudra entendre collectivité comme une **instance publique de décision et d'impulsion finançant les actions qu'elle propose et/ou qu'elle mène** (un hôpital, un office HLM ne sont pas considérés dans ce cas comme des « collectivités »).

Les thèmes abordés

- Etat des lieux des initiatives existantes
- Economie d'espace et diminution des déplacements
- Précarité
- Imagination et pédagogie

Ces thèmes ont été traités sous quatre angles : volonté politique, freins-contraintes, financement, réglementation.

Constats et propositions

Les réflexions du groupe ont fait apparaître des freins de trois natures :

- Le **financement** : cette problématique est revenue de façon récurrente. Le développement durable a un coût tant pour sa mise en œuvre que pour inciter à mettre en œuvre. Quels moyens se donnent les collectivités ? Quelles peuvent être les incitations financières pour les citoyens ?
- La **multitude des priorités** : les élus se trouvent parfois dans un espace contraint qui les force à des choix ne reflétant pas forcément leurs convictions. De plus, il n'est pas toujours facile de s'inscrire dans cette démarche lorsqu'elle n'est pas comprise par les électeurs. **Pour les élus, être éco-citoyens c'est être éco-décideurs.**
- La question de la **réglementation** (normes) : existe-t-il des normes, des lois et/ou des textes pouvant empêcher la mise en place de nouvelles politiques ? (exemple de l'utilisation des circuits courts dans la restauration collective d'une commune pouvant être contradictoire avec les normes alimentaires en cours).

L'ensemble du groupe affirme la nécessité d'une **réelle volonté politique** pour une prise en charge effective de ces questions. Cette volonté politique peut se déployer dans quatre directions :

- **Economie de l'espace et diminution des déplacements :**

- confier l'urbanisme à l'intercommunalité
- utiliser les outils (PDU, SCOT, etc.) comme des cadres et pas seulement comme des cartes
- adopter une politique foncière pour éviter la spéculation sur le foncier
- adopter une cohérence entre les zones d'activités, d'emploi et de commerce et les zones d'habitat
- penser différemment les zones d'activités (exemple de Fly avec son parking installé sous le bâtiment)
- rénover plutôt que démolir (plus intéressant en terme de bilan carbone et en terme d'emploi)
- dépasser les limites communales pour le ramassage des déchets (parcours des camions) et s'adapter en fonction d'un territoire cohérent
- respecter les exigences naturelles ce qui conduirait à préserver les espaces

- **Le transport :**

La mobilité au travail, l'individualisation des horaires génèrent des déplacements nombreux

- se donner les moyens d'un réel transport public (fréquence et horaires des dessertes)
- une stratégie de transport touristique adaptée à la situation du territoire doit être recherchée
- revoir les règles de financement des transports scolaires pour une desserte optimisée et cohérente pour tous entre les différentes Autorités Organisatrices de Transports mais également au sein d'une même structure (Conseil général, circuit des bus urbains et circuit des bus ruraux)
- tenir compte du développement durable lors de la réalisation d'un plan de déplacement d'entreprise (introduire les horaires souples au maximum)

- **La précarité**

Les participants de la commission ont mis en avant que le plan climat pouvait paraître « élitiste » pour une partie de la population en très grande difficulté ; cette question ne peut pas être prise en compte tant que les personnes concernées ont d'autres priorités à régler. Néanmoins les solutions proposées peuvent s'appliquer à tous :

- prendre conscience que laisser des personnes « sur le bord de la route » représente un coût
- passer de la gestion du coût direct à une gestion globale
- proposer un diagnostic gratuit pour les travaux d'habitation
- favoriser le microcrédit et accompagner tout le long du dossier
- organiser des transports publics gratuits pour tous
- favoriser le covoiturage
- avoir une politique d'emploi ferme (par exemple, obligation d'une clause sociale dans chaque appel d'offre)
- ouvrir les mentalités sur les questions de logement : cohabitation, construction de lieux de vie communs à tous

- se mettre en perspective d'un changement de modèle économique.
- **L'imagination et la pédagogie**
Pour atteindre l'objectif une collectivité doit travailler dans deux directions : les institutionnels et les citoyens.
- **Pour les institutionnels : savoir travailler avec les relais, qu'ils soient :**
 - ✓ **élus :**
 - jouer la transversalité
 - optimiser la solidarité petites/grandes communes, ville/bourg centre/commune rurale (mise à disposition d'ingénieurs ou de techniciens développement durable...)
 - investir dans un effet vitrine qui prouve concrètement l'intérêt de ce qui est défendu (immeuble éco consommateur)
 - mobiliser les partenaires associatifs ce qui permet de territorialiser l'action et de la multiplier
 - avoir des coopératives de consommateurs.
 - Soutenir les coopératives de producteurs et de consommateurs (terrains, locaux, publicité...) et toutes les formes de circuits courts
 - Assurer une réelle alternative à la voiture individuelle pour tous et sur tout le territoire « urbanisé » de l'agglomération.
 - ✓ **les personnels :**
 - former et informer les personnels municipaux sur le plan climat et le développement durable
 - être pertinent dans les actions : par exemple, plantation d'arbres d'ombre dans les parkings relais, aménagements urbains...
 - optimiser les tournées voiture pour les déchets, l'entretien ...
 - encourager le co-voiturage des personnels.
 - **Pour les citoyens :**
 - s'appuyer sur les jeunes qui comprennent mieux les enjeux et n'ont pas nos mauvaises habitudes
 - accompagner l'évolution des pratiques de la collectivité (transport, désherbage... par de l'information auprès des citoyens afin que les nouvelles méthodes soient comprises, acceptées, voire employées par les particuliers)
 - accepter les idées citoyennes afin qu'elles permettent l'appropriation du projet par tous
 - savoir mettre en œuvre les évolutions par étape
 - partir de là où en sont les gens
 - chercher le consensus plutôt que convaincre
 - préférer les rencontres au plus près des usagers
 - oser des moyens innovants (théâtre par exemple)
 - dans les petites communes, avoir un conseil des sages comme dans les grandes des conseils de quartier.

En conclusion

La commission "plan climat et collectivités" a émis de nombreuses propositions. En effet la question est importante et ne peut se régler par deux ou trois actions ciblées. C'est d'un changement culturel qu'il s'agit et donc d'une révolution des

pratiques. Nous vous proposons donc un autre classement des mêmes propositions en les plaçant dans un court, moyen et long terme.

Certaines de nos propositions peuvent être mises en route immédiatement :

- rénover plutôt que démolir (plus intéressant en terme de bilan carbone et en terme d'emploi) proposer un diagnostic gratuit pour les travaux d'habitation
- favoriser le microcrédit et accompagner tout le long du dossier
- organiser des transports publics gratuits pour tous
- favoriser le covoiturage

D'autres obligent à des mobilisations plus longues à mettre en œuvre et se place plutôt dans un moyen terme :

- confier l'urbanisme à l'intercommunalité
- adopter une politique foncière pour éviter la spéculation sur le foncier
- adopter une cohérence entre les zones d'activités, d'emploi et de commerce et les zones d'habitat
- dépasser les limites communales pour le ramassage des déchets (parcours des camions) et s'adapter en fonction d'un territoire cohérent
- une stratégie de transport touristique adaptée à la situation du territoire doit être recherchée
- avoir une politique d'emploi ferme (par exemple, obligation d'une clause sociale dans chaque appel d'offre)
- investir dans un effet vitrine qui prouve concrètement l'intérêt de ce qui est défendu (immeuble éco consommateur
- mobiliser les partenaires associatifs ce qui permet de territorialiser l'action et de la multiplier
- avoir des coopératives de consommateurs.
- Soutenir les coopératives de producteurs et de consommateurs (terrains, locaux, publicité...) et toutes les formes de circuits courts
- accompagner l'évolution des pratiques de la collectivité (transport, désherbage... par de l'information auprès des citoyens afin que les nouvelles méthodes soient comprises, acceptées, voire employées par les particuliers)
- former et informer les personnels municipaux sur le plan climat et le développement durable
- être pertinent dans les actions : par exemple, plantation d'arbres d'ombre dans les parkings relais, aménagements urbains...
- revoir les règles de financement des transports scolaires pour une desserte optimisée et cohérente pour tous entre les différentes Autorités Organisatrices de Transports mais également au sein d'une même structure (Conseil général, circuit des bus urbains et circuit des bus ruraux)
- optimiser les tournées voiture pour les déchets, l'entretien ...
- encourager le co-voiturage des personnels.
- utiliser les outils (PDU, SCOT, etc.) comme des cadres et pas seulement comme des cartes

- penser différemment les zones d'activités (exemple de Fly avec son parking installé sous le bâtiment)
- savoir mettre en œuvre les évolutions par étape
- partir de là où en sont les gens
- chercher le consensus plutôt que convaincre
- préférer les rencontres au plus près des usagers
- oser des moyens innovants (théâtre par exemple)
- dans les petites communes, avoir un conseil des sages comme dans les grandes des conseils de quartier.

En ce qui concerne les dernières hypothèses, il s'agit d'un réel changement politique, d'une nouvelle manière de conduire la cité. Nos propositions sont donc des pistes de travail qui engagent des modifications de comportement qui demanderont du temps mais qui restent seules garantes d'une réelle prise en charge de cette question.

- respecter les exigences naturelles ce qui conduirait à préserver les espaces
- se donner les moyens d'un réel transport public (fréquence et horaires des dessertes)
- tenir compte du développement durable lors de la réalisation d'un plan de déplacement d'entreprise (introduire les horaires souples au maximum)
- prendre conscience que laisser des personnes « sur le bord de la route » représente un coût
- passer de la gestion du coût direct à une gestion globale
- ouvrir les mentalités sur les questions de logement : cohabitation, construction de lieux de vie communs à tous
- se mettre en perspective d'un changement de modèle économique.
- jouer la transversalité entre les différentes collectivités territoriales plutôt que le "pas chez moi !"
- optimiser la solidarité petites/grandes communes, ville/bourg centre/commune rurale (mise à disposition d'ingénieurs ou de techniciens développement durable...)
- Assurer une réelle alternative à la voiture individuelle pour tous et sur tout le territoire « urbanisé » de l'agglomération.
- s'appuyer sur les jeunes qui comprennent mieux les enjeux et n'ont pas nos mauvaises habitudes
- accepter les idées citoyennes afin qu'elles permettent l'appropriation du projet par tous

Marie-Blandine Niveau
Animatrice de la commission "plan climat collectivités"

Niveau